

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération n°340.36/2022

Département du NORD

- :- :-

Arrondissement de DOUAI

- :- :-

Canton de SIN LE NOBLE

COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 23 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mai, à 18 heures, le Conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Christophe DUMONT, Maire, en suite de convocations du 17 mai 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Christophe DUMONT, **Maire** ; M. Freddy DELVAL, Mme Isabelle TAILLEZ, M. Henri JARUGA, Mme Michèle DECREUS, M. Dimitri WIDIEZ, **Adjoints** ; M. Jean-Pierre BERLINET, Mme Françoise SANTERRE, Mme Claudine BEDENIK, Mme Joselyne GEMZA, Mme Christiane DUMONT, M. Patrick ALLARD, M. Marc BAILLEZ, M. Patrick DUBREUCQ, M. Pascal DAMBRIN, Mme Caroline FAIVRE, M. Jean-François JOOS, Mme Emeline HOURNON, M. Rémi KRZYKALA (*jusqu'à son départ à 19h21 après l'adoption du point IV.8*), M. Jean-Bernard FENET, **Conseillers municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. Didier CARREZ (*procuration à Mme Michèle Decreus du 23 mai 2022*), Mme Marie-Josée DELATTRE (*procuration à Mme Isabelle TAILLEZ du 23 mai 2022*), M. Jean-Claude DESMENEZ (*procuration à M. Freddy DELVAL du 17 mai 2022*), Mme Johanne MASCLLET (*procuration à Madame Isabelle TAILLEZ du 23 mai 2022*) **Adjoints**, M. Jean-Michel CHOTIN (*procuration à Monsieur Jean-Pierre BERLINET du 23 mai 2022*), Mme Sylvie DORNE (*procuration à Madame Joselyne GEMZA du 20 mai 2022*), Mme Stéphanie CARAMOUR (*procuration à Mme Emeline HOURNON du 18 mai 2022*), Mme Christelle DUPRIEZ (*procuration à M. Jean-François JOOS du 23 mai 2022*), Mme Marie-Bernadette SOMBE (*procuration à Monsieur Patrick ALLARD du 20 mai 2022*), M. Brahim MAHMOUD (*procuration à Monsieur Dimitri WIDIEZ du 18 mai 2022*), M. Robin POPOWSKI (*procuration à Monsieur Patrick DUBREUCQ du 23 mai 2022*), M. Rémi KRZYKALA (*à compter de son départ à 19h21- après l'adoption du point IV.8- procuration à Monsieur Patrick ALLARD du 23 mai 2022*), **Conseillers municipaux**.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE ET NON REPRÉSENTÉE : Mme Elise SALPETRA, **Conseillère municipale**.

ÉTAIT ABSENTE NON EXCUSÉE ET NON REPRÉSENTÉE : Mme Viviane BIZET, **Conseillère municipale**.

SECRÉTAIRE : M. Rémi KRZYKALA

La présente délibération a été affichée, par extraits, à la porte de l'Hôtel de Ville, le 30 mai 2022.

IV/ AFFAIRES FINANCIÈRES

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil municipal,

Sous la présidence de Madame Michèle DECREUS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Vu le Code général des collectivités locales, notamment les articles L.2121-29 et L.2121-31,

Vu le compte de gestion 2021 établi par le comptable public,

Vu l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Vu l'avis de la Commission vie institutionnelle, administration, finances, emploi, activités économiques,

Considérant qu'il convient d'approuver le compte administratif dressé pour l'exercice 2021 par l'ordonnateur ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés ayant pris part au vote,

Monsieur Christophe DUMONT, Maire, et Monsieur Jean-Bernard FENET n'ayant pas pris part au vote,

ARTICLE 1 : RAPPELLE les résultats, qui s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes	20 808 341,36 €
Dépenses	16 990 693,14 €
Résultat de l'exercice	3 817 648,22 €
Excédent antérieur reporté	7 645 540,55 €
Résultat de clôture de fonctionnement	11 463 188,77 €
Section d'investissement	
Recettes	5 719 116,18 €
Dépenses	4 086 923,59 €
Résultat de l'exercice	1 632 192,59 €
Déficit antérieur reporté	- 955 003,83 €
Résultat de clôture d'investissement	677 188,76 €
Restes à réaliser en investissement	
Recettes	212 733,02 €
Dépenses	6 643 984,62 €

ARTICLE 2 : APPROUVE le compte administratif 2021.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le Département, et de sa publication.

Le recours peut être introduit par le biais de télérecours citoyen, non obligatoire, à l'adresse suivante: <https://citoyens-telerecours.fr>.

Pour Extrait certifié conforme au Registre
(Publié et Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du
Code général des collectivités territoriales)

SIN-LE-NOBLE, le 23 mai 2022

Le Maire

Christophe DUMONT

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
En sous-préfecture de DOUAI le 30 MAI 2022
Et de la publication le 30 MAI 2022
Fait à Sin-le-Noble, le 30 MAI 2022
Le Maire
Christophe DUMONT